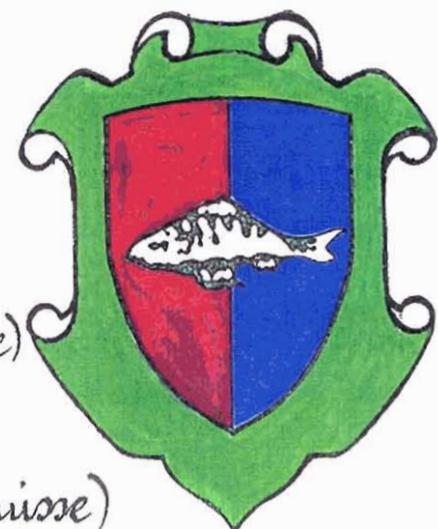


Charte d'Amitié  
entre  
la Ville de Nyons (Drôme-France)  
et  
la Ville de Nyon (Saud-Suisse)



Dans le cadre d'échanges amicaux entre Nyons et Nyon, lesquels trouvent leur fondement dans l'histoire et la communauté de langue,  
Considérant que ces liens particuliers et communs permettent la conclusion de  
la présente Charte d'Amitié,

Conseil Municipal <sup>nous</sup> de la Ville de Nyons  
et  
Municipalité de la Ville de Nyon

Déclarons solennellement, au nom des citoyens de nos deux villes, notre volonté:  
- d'œuvrer à l'éclosion et au développement de relations franches et sincères  
- d'alimenter des relations d'amitié étroites et durables  
- de promouvoir des échanges culturels, économiques, sociaux, sportifs et éducatifs  
Faisons appel à tous les citoyens, à toutes les organisations socio-économiques  
et à toutes les associations afin de consolider ce rapprochement par des  
échanges concrets et fructueux entre Nyons et Nyon.  
En foi de quoi, nous apposons notre signature samedi 25 Mai 1991.

Ville de Nyons  
Au nom du Conseil Municipal  
Le Maire  
*[Signature]*

Jean Monpeyssen  
Comité d'Action  
"Amitié Nyons-Nyon"  
Le Président

*Michel Rodari*

Ville de Nyon  
Au nom de la Municipalité  
Le Syndic Le Secrétaire  
*[Signature]* *[Signature]*

Jacques Locatelli Pierre Cornu  
Comité pour les  
"Relations Nyon - Nyons"  
Le Président

Gérard Dous  
Gérard Dous